

Le Comité du label a examiné la documentation de l'organisme et des statistiques que la direction générale de l'aviation civile (DGAC) propose d'inscrire dans la démarche de statistique publique (DSP) initiée par l'ASP.

## **1 – S'agissant de l'organisme**

Les statistiques diffusées par la DGAC sont produites par la sous-direction des études, des statistiques et de la prospective (SDE) au sein de la direction du transport aérien (DTA). Elles n'avaient jusqu'à présent pas fait l'objet de communication ou de consultation auprès des instances de gouvernance de la statistique publique (Cnis ou ASP).

La DGAC produit les données de trafic sous l'égide du SDES (SSM du Ministère de la transition écologique). Les orientations en matière de statistiques du trafic aérien commercial sont définies par l'OACI<sup>1</sup> et Eurostat.

La DGAC élabore l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) relatif au transport aérien selon une convention conclue avec l'Insee. L'indice des prix du transport aérien des passagers (IPTAP) est élaboré selon la même méthodologie que l'IPC (qui porte sur la « classe économique »), mais avec un échantillon plus large, pour couvrir en plus la « classe affaires ». La méthodologie des deux indices est suivie dans le cadre d'une convention signée avec l'Insee depuis 2012 et renouvelée tous les deux ans.

## **2 – S'agissant des séries proposées**

Les séries proposées à l'homologation de leur documentation ont été discutées lors d'une réunion qui s'est déroulée le 17 novembre 2021 en présence de représentants de la DGAC, de l'ASP, du Cnis et du Comité du label. Les grilles proposées par la DGAC ont fait l'objet de plusieurs allers-retours et une dernière version de ces grilles a été transmise le 13 décembre 2021.

### **Liste des séries**

Il s'agit de séries sur les flux aériens, sur les émissions de gaz, ainsi que l'indice des prix du transport aérien de passager (IPTAP).

- Trafic aérien civil commercial par aéroport
- Trafic aérien civil commercial par liaisons
- Trafic aérien civil commercial par transporteur
- Émissions de gaz émises à proximité de l'aéroport (LTO - Landing and Take off) par aéroport
- Émissions CO2 par aéroport
- Indice des prix du transport aérien de passagers (IPTAP)

Les statistiques mensuelles et annuelles sur le trafic aérien (nombre de passagers, volume de fret) sont publiées sous la forme de bulletins mensuels et annuels. Les résultats annuels publiés remontent à 1997 et l'historique des bulletins mensuels débute en 2016. Les bulletins sont en format pdf.

Les statistiques sur les émissions de gaz sont diffusées annuellement dans un bulletin « Les émissions gazeuses liées au trafic aérien » en format pdf figurant sur le site de la DGAC. Ce bulletin comprend des séries chronologiques remontant à 2000.

---

<sup>1</sup> L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a été créée par la Convention de Chicago le 7 décembre 1944. Elle est une institution spécialisée des Nations Unies chargée d'établir le cadre réglementaire mondial de la sécurité de l'aviation civile internationale.

L'indice mensuel des prix du transport aérien de passagers (IPTAP) est diffusé sous la forme d'une série de base 100 en 2017 sous Excel. Cette série débute en 2012. Les informations méthodologiques sont présentes, y compris une note sur un changement méthodologique datant de 2018.

Les statistiques sur le trafic aérien et sur les émissions seront bientôt publiées sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr). À cette occasion, la liste des variables diffusées sera enrichie. Cette nouvelle liste des variables figure en annexe.

Pour ces statistiques diffusées en rythme mensuel, la somme des résultats mensuels permettra de retrouver les résultats annuels.

### **3. Avis**

#### **Le Comité du label propose d'inscrire les séries proposées dans la démarche statistique publique (DSP).**

L'instruction du Comité a porté sur deux aspects (pertinence des séries et transparence/accessibilité des métadonnées).

Le Comité rappelle que ses recommandations sur le bon remplissage des rubriques de la fiche descriptive sont destinées, d'une part, à permettre sa propre instruction du dossier, et d'autre part, à faciliter la bonne appropriation des statistiques par les utilisateurs lorsqu'elles seront diffusées au terme de l'expérimentation.

#### **3.1 Pertinence des séries**

Les statistiques sur le trafic aérien sont transmises à Eurostat et font référence dans leur domaine. Pour ces séries, il serait logique de les inscrire dans un second temps dans un processus de labellisation.

#### **3.2 Transparence et accessibilité des métadonnées**

- Le Comité a pris note de l'engagement du service de publier un calendrier prévisionnel de la diffusion des séries et de la possibilité de pouvoir y accéder prochainement par téléchargement.
- Le Comité du label rappelle la nécessité d'être attentif à la description des concepts mesurés et à leur pédagogie. L'information concernant le caractère provisoire ou révisable de certaines données devrait être indiquée systématiquement. La nouvelle diffusion des statistiques sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) sera l'occasion de mettre en place ces ajustements.
- Il convient également d'éviter d'utiliser des termes trop proches des activités métier qui ne seraient pas connus hors de la sphère de la DGAC. Tous les sigles utilisés ou les termes très techniques doivent être développés et expliqués.
- Le Comité rappelle que chaque statistique diffusée soit accompagnée d'une description directement accessible décrivant son mode d'élaboration.
- Les fiches devraient comporter des hyperliens pour accéder plus directement aux métadonnées, pour l'instruction du Comité, mais aussi à terme pour les utilisateurs de ces séries.
- Certaines rubriques gagneraient à être complétées. Il s'agit notamment de la rubrique « processus de recueil des données » : au-delà de la mention de la source, il conviendrait de détailler les principaux traitements effectués, par exemple dans la gestion des flux retardataires et des révisions ou sur la méthodologie de mesure ou de modélisation des émissions de gaz ou de CO2.

## **Annexe : Liste des variables qui seront prochainement diffusées en open data**

**. Statistiques sur le trafic aérien civil commercial par aéroport, diffusion à un rythme mensuel :**  
année/mois, aéroport, nombre de passagers au départ, nombre de passagers à l'arrivée, nombre de passagers en transit, tonnage de fret et poste au départ, tonnage de fret et poste à l'arrivée, nombre de mouvements commerciaux.

**. Statistiques sur le trafic aérien civil commercial par liaisons, diffusion à un rythme mensuel :**

- ANMOIS : année et mois (ex : 201601 pour janvier 2016)
- DEP : ville de départ (code OACI)
- ARR : ville d'arrivée (code OACI)
- FSC : faisceau (LC, MC, CC pour Long/Moyen/Court Courrier)
- ZON : zone d'origine ou destination (D : domestique, O : outre-mer, I : international)
- DIST : distance
- PAX\_loc : nombre de passagers sur la liaison
- PAX\_FS : nombre de passagers totaux à bord
- FRP\_FS : fret et poste totaux à bord (en tonne)
- VOL : nombre de vols commerciaux
- DRT : nombre de dessertes commerciales

**. Statistiques sur le trafic aérien civil commercial par transporteur, diffusion à un rythme mensuel :**

- ANMOIS : année et mois (ex : 201601 pour janvier 2016)
- CIE : transporteur (code OACI)
- NOM : appellation commerciale du transporteur
- PAYS : pays du transporteur
- PAX : nombre de passagers
- PKT : passagers kilomètres transportés
- FRP : fret et poste (en tonne)
- TKT : tonnes kilomètres transportés
- VOL : nombre de vols commerciaux

**. Émissions de gaz émises à proximité de l'aéroport (LTO - Landing and Take off) par aéroport en rythme annuel :**

- AN : année (ex : 201601 pour janvier 2016)
- APT : aéroport (code OACI)
- FSC : faisceau (LC, MC, CC pour Long/Moyen/Court-Courrier)
- ZON : zone d'origine ou destination (D : domestique, O : outre-mer, I : international)
- CAT : catégorie avion (A : <100 sièges, B : 100 à 220 sièges, C : >220 siège)
- MVT : nombre de mouvements commerciaux (arrivées + départs)
- PEQ : nombre de passagers équivalent à bord (1 PEQ = 1 PAX ou 100 kg fret/poste)
- CO2 : émissions CO2 (en kilotonnes)
- NOX : émissions NOX (en tonnes)
- COVNM : émissions COV nom méthanique (en tonnes)
- TSP : émissions particules (en tonnes)
- FOA3 : émissions particules modèle FOA3 (en tonnes)
- FOA3nv : dont émissions particules modèle FOA3 non volatiles (en tonnes)

**. Émissions de CO2 par aéroport, en rythme annuel :**

- AN : année
- DEP : ville de départ (code OACI)
- ARR : ville d'arrivée (code OACI)
- FSC : faisceau (LC, MC, CC pour Long/Moyen/Court-Courrier)
- ZON : zone d'origine ou destination (D : domestique, O : outre-mer, I : international)
- DIST : distance
- PEQ : nombre de passagers équivalents à bord (1 PEQ = 1 PAX ou 100 kg fret/poste)

- CO2u : émissions unitaire CO2 (en kilotonnes)

**. Indice des prix du transport aérien de passagers (IPTAP), en rythme mensuel :**

- ANMOIS : année et mois (ex : 201601 pour janvier 2016)

- FSC : faisceau géographique

- PND : pondération

- IND : indice relatif des prix (base 2017)